

**Commune de Notre Dame de Bondeville**  
**Centre Communal d'Action Sociale**  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Conseil d'Administration du 9 octobre 2025**

*Le jeudi 9 octobre deux mille vingt-cinq à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni salle du Conseil en Mairie, sur la convocation de sa Présidente, Myriam MULOT, du jeudi 25 septembre deux mille vingt-cinq et sous la Présidence de Myriam MULOT.*

Nombre de membres : en exercice : 11    Présents : 9    votants : 9

**Etaient Présents :**

Myriam MULOT, présidente,  
Louisette LECOQ, Chantal JARNIOU, Dieinaba SY, Christian FOSSOUL, Alain QUIBEL, représentants le Conseil Municipal,  
Florence SUQUET, représentant l'UDAF  
Dominique BARNET, représentant les personnes handicapées,  
Nathalie LEVEUF, représentant la jeunesse et l'insertion

Mme Louisette LECOQ est désignée secrétaire de séance.

**2025-45 : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE ET LE CCAS CONTRAT DE VILLE « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 ».**

**Considérant** que dans le cadre du contrat de ville « Engagements quartiers 2030 », la Métropole Rouen Normandie a revu les modalités de soutien aux actions menées en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

**Considérant que** Le CCAS de Notre-Dame-de-Bondeville bénéficie à ce titre d'un financement pour deux dispositifs :

- le Programme de Réussite Éducative (PRE), qui vise à accompagner les enfants en situation de fragilité scolaire et sociale, en mettant en place des parcours individualisés et des actions collectives, en lien avec les familles et partenaires éducatifs.
- la Maison France Services (MFS), qui garantit un accès simplifié aux services publics, développe les compétences numériques des habitants et propose un accompagnement personnalisé de proximité.

**Considérant** que la convention formalise l'attribution d'une participation financière de la Métropole au CCAS, pour un montant total de 15 340 € au titre de l'année 2025, répartis comme suit :

- Programme de Réussite Éducative (PRE) : 8 340 €
- Maison France Services : 7 000 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Myriam MULOT,

Le conseil d'administration après en avoir délibéré,  
par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **APPROUVE** la signature de la convention entre le CCAS de Notre-Dame-de-Bondeville et la Métropole Rouen Normandie.
- **DIT** que la recette sera versée sur le compte principal du CCAS (nomenclature M57)

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 avenue Gustave Flaubert (76000 – ROUEN), à compter de sa publicité. Il sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.*

Affiché le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600328-20251107-2025-45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2025

La Présidente du CCAS,

  
Myriam MULOT.

